INITIATIVES PUBLIQUES

MUSIQUES ACTUELLES & POLITIQUES PUBLIQUES

LA LETTRE D'INFORMATION DES MUSIQUES ACTUELLES

> L'INTERVIEW : Gérard Fleury
> DÉCRYPTAGE : L'équipement culturel de Fontaine
> TECHNIQUES : De l'importance de l'acoustique
> JURIDIQUE : Intérêt général et service public

UN SUPPLÉMENT

La Scène

mapp

DÉCEMBRE 2008 1

DECRYPTAGE

La Source à Fontaine (38)

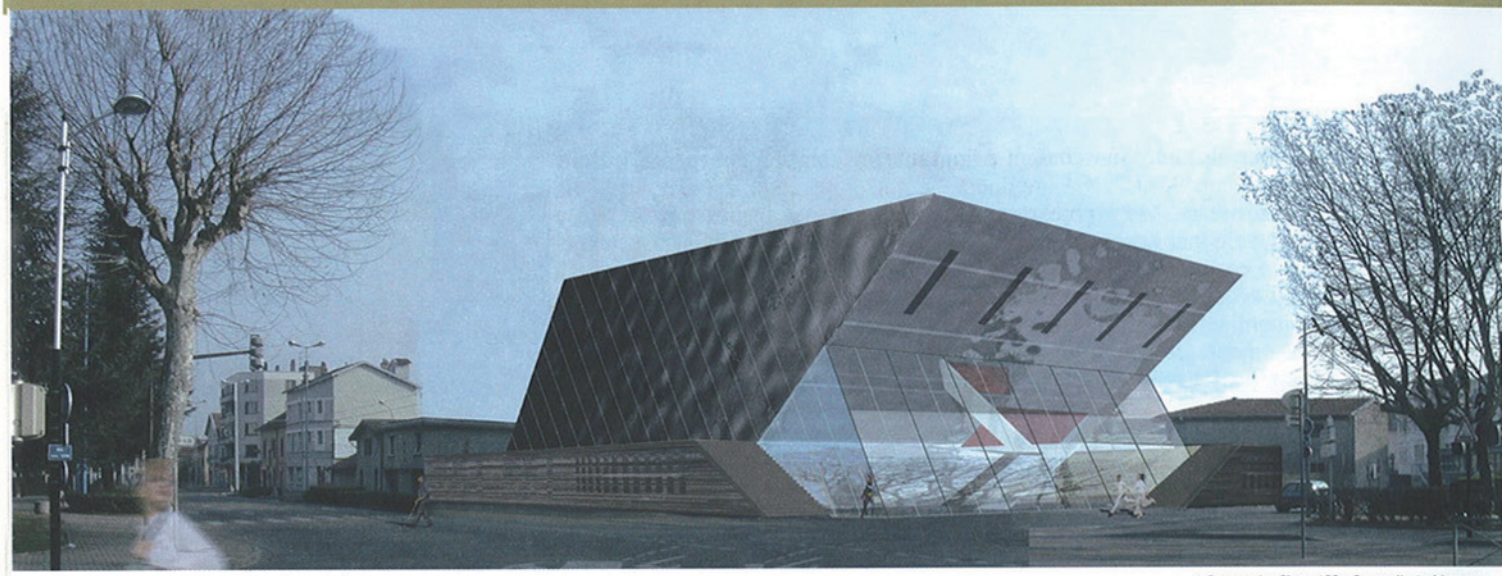

© Perspective Phase APD - Perraudin Architectes

> L'OUVERTURE PROCHAINE D'UN ÉQUIPEMENT MUSICAL PRÉCURSEUR À FONTAINE. **Par Richard Franco**

La Source, équipement culturel de Fontaine (Isère - agglomération grenobloise) n'a pas fait le 20 Heures, ni la une de la presse nationale. Ce projet en cours de construction n'est pas le Cargo, son voisin, ni la future Scène de Musiques Actuelles de Nîmes. Son programme architectural ne compte aucune spécificité d'usage remarquable ni de prouesse technique particulière.

La Source est simplement une initiative publique qui a du sens. Ce qui, somme toute, rassure en ces temps où l'événementiel fait loi, notamment dans le spectacle vivant. La Source est également l'initiative la plus aboutie à ce jour pour l'authenticité de la rencontre d'esthétiques musicales que nos schémas de pensées a cloisonnées. A ce titre, le positionnement de Fontaine dans une région en avance dans le domaine de l'enseignement musical, notamment en termes de transversalité des esthétiques, n'est pas anodins.
Osons le dire, La Source est claire : sa réalisation fait écho à des objectifs d'intérêt général dont les enjeux sont essentiels pour les élus locaux à l'écoute d'une ville à construire. Clarté ne voulant pas dire facilité, notamment quand un ouvrage public de cette importance et hors du commun est porté par une collectivité à l'échelle de Fontaine (23 000 habitants). L'ouvrage fontainois n'a donc pas échappé à son lot de difficultés : imprécisions du programme architectural, absence d'un professionnel en amont des études de conception, évolution du projet initial, contraintes inhérentes à la nature du sol, dérapage du calendrier prévisionnel... Mais l'essentiel demeure ailleurs et à plus long terme : demain, une population doit vivre son urbanité au nom de laquelle cet équipement a été projeté.

Depuis août 2004, Jean-François Braun est chef de projet pour la construction et la mise en œuvre de La Source, équipement culturel à dominante musicale à Fontaine (Isère). Futur directeur de l'établissement, ses fonctions vont de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en service du futur lieu et de son projet artistique et culturel.
Auparavant, au terme d'une fonction similaire de chef de projet de trois années auprès de la Ville d'Annecy (Haute-Savoie), il a conduit le Brise Glace, première Scène de Musiques Actuelles labellisée en Rhône-Alpes. Au titre de ses autres expériences, il a dirigé pendant dix ans La CLEF (MJC) à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Membre de nombreuses instances (secrétaire de la Fédurok de 2001 à 2004, de la Commission d'aide aux ensembles musicaux professionnels de la DRAC Rhône-Alpes de 2003 à 2008, administrateur de l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes de 2004 à 2008...), il intervient régulièrement dans des colloques et des cycles de formation et est considéré comme un «militant-bâtisseur» du secteur des musiques actuelles.

Pourquoi Fontaine ?

Trois raisons principales nous ont conduit à Fontaine. D'abord, Jean-François Braun y est impliqué. Ce qui constitue un gage de qualité - pour ne pas dire un «label» - non seulement au regard des projets qu'il a initiés et conduits dans les Yvelines et en Haute-Savoie, mais aussi pour son sens aiguë du travail en profondeur. Plus enclin à détailler l'écriture d'un projet culturel que d'afficher l'abondance des concerts prévus dans une programmation annuelle, le questionnement permanent sur l'adéquation entre des objectifs de politiques publiques et la mise en œuvre d'un projet est son fil conducteur. Ce fil, il l'a tissé ici dès son arrivée (trop tardive néanmoins, en août 2004, au regard de l'état d'avancement du projet) dans le rôle du chef de projet devant accompagner à la fois le processus de réalisation d'un ouvrage public et la préfiguration de son projet artistique et culturel.

La deuxième raison nous ayant conduit sur la rive gauche du DRAC est l'étonnement de voir une commune de La Métro[1] projeter un équipement réunissant trois salles de diffusion doublées d'une structure de pratiques de musiques actuelles. Pourtant, le paysage Grenoblois compte déjà une vingtaine d'équipements et surtout, l'emblématique Régie 2C sera bientôt complétée par l'arrivée d'un troisième pôle sous la forme d'une nouvelle salle de diffusion dédiée aux musiques actuelles.

Enfin, il fallait comprendre les racines d'un projet qui, une fois n'est pas coutume en France, porte à égalité d'exigences deux mondes musicaux - celui des musiques «classiques» ou «savantes» et celui des musiques «actuelles» ou «populaires».

© Philippe Tripier - service communication - Ville de Fontaine

© Philippe Tripier - service communication - Ville de Fontaine

L'ancrage territorial : clé de La Source

Ville ouvrière, Fontaine a depuis longtemps déjà une vie musicale riche et plurielle. Cet ancrage musical, elle le doit à une population modeste et d'origine très diverse, fortement attachée à sa ville, à son territoire. Ici, la musique peut, à juste titre, être considérée comme l'une des principales composantes de l'identité sociale de la commune. Mal dotée en infrastructure susceptible de développer - et, surtout, de rendre plus lisible - cette vie musicale, Fontaine plébiscite l'idée d'un équipement culturel dès 1999 au cours d'une consultation de sa population (cf. encadré sur la genèse du projet). Pré-projet enclin, dans un premier temps, à s'orienter en un centre culturel axé sur les arts de la scène. Une telle orientation, sans identification précise et en concurrence directe avec l'offre existante dans le reste de l'agglomération, aurait signifié si ce n'est son échec, du moins une non-réponse aux objectifs majeurs de la municipalité.

(1) Dénomination utilisée habituellement pour parler de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Pourquoi ? Les élus souhaitaient faire de leur équipement l'élément clé de la mise en œuvre d'une nouvelle identité urbaine. À l'issue d'une longue concertation avec les acteurs locaux, les habitants et les élus, le chef de projet a conduit ces derniers à recentrer le projet initial sur la musique, sur les musiques. La condition de réussite de ce choix radical était avant tout d'asseoir le projet sur un service de qualité, donnant les moyens aux acteurs de développer leurs initiatives et projets dans de bonnes conditions et, ainsi, de construire une nouvelle étape de la vie sociale et culturelle de Fontaine. Recentrer les musiques au sein d'un projet structurant, permettant de rassembler les énergies des acteurs, capitaliser leur savoir et savoir-faire, stimuler leur(s) projet(s) respectif(s). Une fois le principe de ce recentrage validé, il restait au politique à assumer la conséquence implicite de ce choix : la centralité urbaine. Cette centralité devait marquer une nouvelle étape du renforcement du caractère urbain de la commune, entamé dès les années soixante. Le débat entre les partisans d'une implantation en périphérie plus généreuse en foncier (mais certainement pas plus «accueillante», environnée d'asphalte et de véhicules motorisés) et les défenseurs d'un équipement public urbain central a été en quelque sorte tranché par le projet de tramway de La Métro, qui desservait la commune le long d'un axe Est-Ouest, et transitait par son cœur redessiné. Prolongeant l'espace public de l'Hôtel de Ville et de son environnement immédiat (aire de stationnement, tracé de la ligne A du tramway), le terrain de l'ancienne confiturerie fût choisi pour implanter l'équipement public à vocation culturelle. Site totalement enclavé, délimité par trois voies de circulation et un ensemble bâti, il bénéficie néanmoins d'une vue largement dégagée sur les massifs du Vercors, de la Chartreuse de Belledonne et sur la plaine de l'Isère.
C'est ainsi que le projet d'équipement pourra répondre à l'exigence de centralité de la commune en devenant un lieu de vie aisé d'accès autant pour les habitants de Fontaine que pour ceux du reste de l'agglomération.

La réponse architecturale aux objectifs d'identité territoriale

Différent de ceux de ses concurrents, le projet de conception architecturale de Gilles Perraudin (Lyon) a volontairement relevé le défi que les élus municipaux s'étaient fixés : d'abord en proposant tout à la fois un élément singulier, un bâtiment remarquable, un repère, son parti architectural n'affirmait pas autre chose qu'une exigence de centralité. À élément singulier, forme singulière : rien de moins qu'un «joyau urbain» symbolisé par la grande salle de spectacle, dominante, alors que les autres pôles d'activités sont de plain-pied. Ensuite, en inscrivant pleinement l'équipement dans l'espace public, sans rupture[2] entre intérieur et extérieur, dans le but de faire vivre, selon les désirs de chacun, l'espace public ainsi redécouvert.

(2) Ce parti pris ne sera pas suivi par la maîtrise d'ouvrage, ou tout du moins, pas dans un premier temps.

C'est en 1999 que le projet de réalisation d'un équipement culturel a émergé.
En 2000, un travail d'identification d'objectifs et de programmation architecturale a été confié à un programmiste.
En 2001, les réflexions engagées au sein de l'équipe municipale avec le concours des acteurs associatifs locaux ont débouché sur un rapport d'étape. Dans la foulée, la ville a confié à un consultant une étude devant vérifier la pertinence d'un élargissement de la réflexion et donc du programme initial.
En 2002, le concours d'architecture sur esquisses est lancé.
En février 2003, le jury du concours a retenu l'agence Perraudin Architectes comme lauréat.
Arrivée du Chef de projet fin août 2004.
La phase APD a été validée par la Municipalité en février 2005. Le permis de construire a été attribué en août 2005. La démolition est intervenue fin 2005.
Les principaux marchés de travaux ont été attribués en décembre 2006, après le lancement de 2 consultations.
Le chantier a débuté en février 2007 et la pose de la 1re pierre s'est déroulée le 26 février 2007.

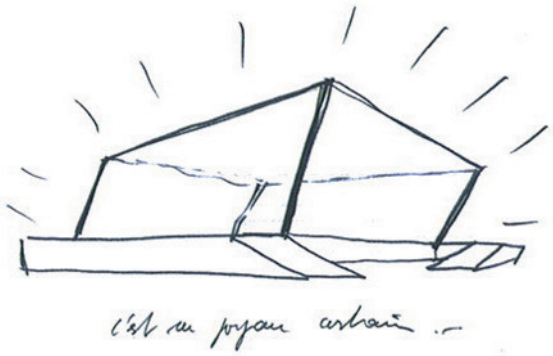

© Croquis - Perraudin Architectes

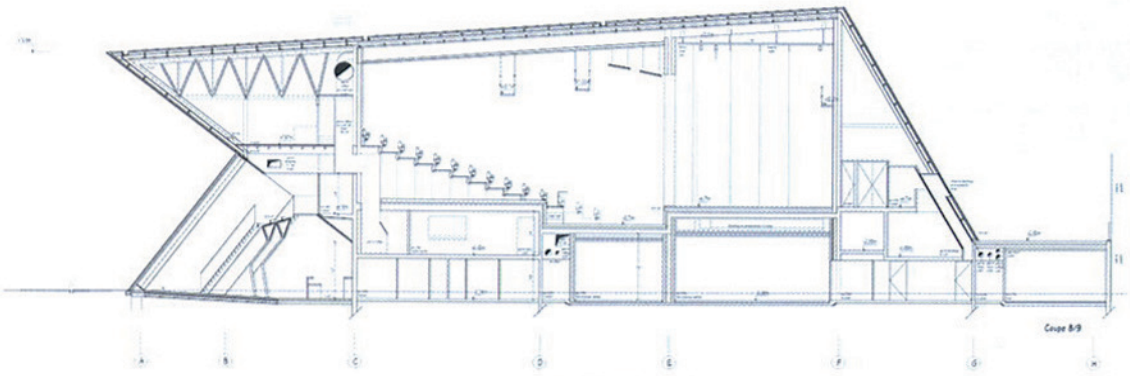

© DCE 2 - Coupe La Source - Perraudin Architectes

Le bâtiment est composé d'un niveau en rez-de-chaussée et d'un étage, accueillant l'ensemble des activités suivantes :

Au rez-de-chaussée :
– accueil ;
– école de musique (11 salles) ;
– 2 salles de groupe et de répétition ;
– 5 loges d'artistes ;
– le pôle administration (9 bureaux) ;
– l'auditorium et la salle de concert pour les musiques amplifiées.

À l'étage :
– La grande salle de spectacle.

COÛT D'OPÉRATION

- **Travaux & honoraires :** 6 388 000 €
- **Scénographie** (dont studios, activités sonores, instruments...) : 1 044 000 €
- **Équipements spécifiques, mobiliers & informatique :** 252 000 €
- **Total coût d'opération** (HT) : 7.684000 €, soit TTC : 9 190 000 €
- **Total des financements extérieurs* à la commune :** 2 611 000 €

* L'opération s'inscrit dans le périmètre du plan européen de revitalisation urbaine Pic Urban II de l'agglomération grenobloise et bénéficie à ce titre de soutiens dans le cadre de la politique de la ville (fonds européens FEDER, État, Région Rhône-Alpes, Grenoble-Alpes Métropole), tout comme de soutiens spécifiques sur ses axes culturels et artistiques (Région Rhône-Alpes et Conseil Général de l'Isère).

FICHE TECHNIQUE

La Source, équipement culturel de Fontaine

La Maîtrise d'œuvre

- **Architecte :** Perraudin Architectes - 69 Lyon Gille Perraudin & Elisabeth Polzella
- **OPC :** Opci - 38 Eybens
- **Acousticiens :** Thermibel - 38 Grenoble Gui Jourdan - 34 Montpellier
- **Scénographe :** Catherine Marquet - 06 Le Cannet
- **Économiste :** Cabinet Forgue - 38 Apprieu
- **BET structure béton :** Agibat Ingénierie - 69 Ecully
- **BET Structure bois :** Anglade Structures Bois - 66 Port Vendres
- **BET fluides :** Nicolas Ingénieries - 69 Dardilly

- **Surface utile :** 2020 m²
- **Surface hors œuvre :** 3253 m²
- **Jauge salle principale :** de 410 à 616 pers.
- **Scène :** 175 m²
- **Hauteur sous gril :** 8,80 m
- **Jauge auditorium :** 115 pers.
- **Scène :** 30 m²
- **Jauge salle musiques actuelles :** 240 pers.
- **Scène :** 26 m²
- **Hauteur sous faux gril :** 3,60 m

Un projet d'établissement dédié aux musiques

L'ancrage territorial de La Source est l'assise du projet. Assise reposant «sur trois piliers indissociables» : le projet culturel, le projet pédagogique, le projet artistique. Notons que ce classement est significatif des ambitions des élus fontainois.

Le rapport aux populations constitue le projet culturel de La Source. Au-delà d'un public potentiel, c'est à des populations que cet équipement s'adresse, auquel il doit s'avoir s'ouvrir : associations plus ou moins structurées, musiciens isolés ou formations collectives, jeunes ou très jeunes, moins jeunes ou plus âgés, pratiquants amateurs et artistes professionnels, pédagogues diplômés ou bidouilleurs de sons et de sonorités... Son projet culturel, c'est son ouverture : d'esprit, d'ouïes, de plages horaires les plus étendues possibles pour que chacun puisse y accéder selon ses propres motivations, des espaces de pratiques afin que les musiques vivent, se diffusent dans un équipement qui leur est dédié.

Quant au projet pédagogique, il conjugue sensibilisation et enseignement, importance donnée aux pratiques collectives, expérimentation musicale et transversalité des esthétiques. Cette conjugaison s'adressant, bien entendu, aussi bien aux musiques savantes qu'actuelles. Ici, toute hiérarchisation est bannie et les cadres pédagogiques se veulent flexibles, voire personnalisés. L'ouverture (encore et toujours) aux lieux de pratiques, aux outils dont l'équipement se compose fait partie intégrante d'un projet pédagogique a fortiori en mouvement car les outils mis à sa disposition se découvriront au fil du temps.

Enfin, le projet artistique. La dimension artistique est ici «plus un moyen d'éclairer, de faire progresser la globalité du travail quotidien, qu'une simple démarche de programmation et de diffusion artistique». L'éducation artistique et la rencontre des publics sont ici les vecteurs privilégiés du travail à entreprendre. La création et la diffusion artistiques sont axées sur le spectacle vivant à dominante musicale. La musique permettant le croisement, l'exploration avec d'autres formes artistiques (danse, théâtre, images...), la future programmation s'attachera à garantir cette diversité en proposant au-delà des concerts, l'accès à des spectacles de formes mixtes.

Budget global de fonctionnement : 1,66 M€, soit une augmentation de 750 K€ par rapport à aujourd'hui (dont 210 K€ pour la part École de musique et 540 K€ pour les autres activités de l'équipement). Financements extérieurs attendus : 92,6K€.

© Hall/maquette du projet - Perraudin Architectes

© De gauche à droite : E. Schoene (adjoint à culture), Y. Boulard (maire), E. Polzella (architecte), G. Perraudin (architecte), J.-F. Braun (chef de projet), M. Raynaud (OPC).

> LE BRUIT, LA GENE SONT ENCORE TROP SOUVENT DE FAUX PRETEXTES POUR REJETER TOUTE INITIATIVE DE LIEU DE MUSIQUES ACTUELLES. LA REFLEXION ACOUSTIQUE EN AMONT D'UN PROJET EST L'UN DES MOYENS DE LIMITER LES RISQUES ET DE TORDRE LE COU A QUELQUES IDEES REÇUES.

Par Julien Sullerot

Si l'acoustique concerne de plus en plus le domaine de la construction, notamment grâce à l'apparition de nouvelles réglementations ou mises à jour d'anciens textes, elle revêt une importance particulière pour les projets des lieux de spectacles et de pratiques des musiques actuelles.

En effet, ces lieux nécessitent une réflexion particulière en acoustique liée à leurs spécificités : d'une part, des émissions sonores élevées et fortement riches en basses fréquences - comprises entre 50 et 200Hz environ - auxquelles les sonorisations actuelles délivrent toute leur puissance (ce sont également les fréquences correspondant, par exemple, à la grosse caisse de la batterie et à la basse). D'autre part, une diffusion toujours réalisée par l'intermédiaire de systèmes de sonorisation, par opposition aux salles de concert «classique» ou aux théâtres, qui sont conçus pour fonctionner en acoustique dite naturelle, sans support électro-acoustique.

Hiérarchiser par ordre d'importance et de priorité d'étude, les principales problématiques acoustiques propres à ces lieux conduisent à la démarche suivante : Le premier aspect à traiter est l'isolement acoustique de la salle de diffusion et des studios, si le projet en comporte. L'isolement acoustique exprimant la capacité du bâti à «atténuer les sons» émis dans un local, vis-à-vis de l'extérieur ou des locaux voisins.

L'isolation des espaces, à la fois entre eux et vis-à-vis des tiers, est la priorité absolue de ces projets, elle doit être pensée dès les premières esquisses. Elle est traitée à la fois par l'agencement et l'architecture des espaces, et par les techniques et matériaux employés ; cependant, dans ce domaine, on ne peut que très rarement «corriger» un projet mal adapté avec des techniques ou des matériaux particuliers.

Ensuite, et cet aspect intervient volontairement en deuxième position, il convient de s'intéresser à la correction acoustique des espaces. Une fois isolés, ils doivent être traités afin de présenter une ambiance intérieure adaptée à leurs usages. Il s'agit d'obtenir une distribution «harmonieuse» du son dans la salle, associée à une très bonne intelligibilité du message, ce qui se traduit habituellement par une durée de réverbération très maîtrisée, qui correspond à une perception de son «sec» ou «mat», dès les basses fréquences.

La réponse acoustique intérieure est d'abord liée à l'architecture et principalement au volume alloué et à la géométrie proposée ; les contraintes spatiales sont primordiales et sont naturellement dimensionnantes. Si le volume et la hauteur libre des salles sont souvent bien adaptés, les studios souffrent très souvent d'insuffisance sur ces points; ceci participe à la sensation d'un son «trop fort» et ressenti par les utilisateurs comme une «saturation sonore» qu'il est très difficile de corriger a posteriori. La réponse acoustique est ensuite contrôlée par la mise en œuvre des revêtements des parois, des sols, des plafonds, avec une répartition de panneaux absorbants, réfléchissants ou diffusants.

L'isolement acoustique doit être compris de deux façons :
- Vis-à-vis de l'extérieur, ou de voisins qui seraient mitoyens, les contraintes d'isolement des salles ou des studios sont directement issues de la réglementation en vigueur et notamment le désormais célèbre décret N°98-1143 concernant les lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel, ainsi que le décret N°2006-1099 relatif à la protection du voisinage, au sens large.
L'application de ces textes induit des performances d'isolement très élevées, voire à la limite de la faisabilité technique avec les méthodes habituelles de construction ; ces isolements sont directement liés aux forts niveaux sonores émis.
- Entre les salles ou studios et les autres locaux intérieurs au bâtiment, il s'agit de performances «qualitatives» liées au confort souhaité, aux perceptions acceptables en provenance de la salle ou des studios, et à l'éventuelle (mais fréquente) simultanéité d'utilisation des différents espaces.

JURIDIQUE

INTERET GENERAL ET SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'ORGANISMES CULTURELS

Par Fabrice Thuriot - Université de Reims

Le service public est une mission d'intérêt général assumée directement ou indirectement par les pouvoirs publics à l'aide éventuelle de prérogatives de puissance publique. Malgré certaines réflexions visant à dissocier les deux notions, la jurisprudence les associait systématiquement. Des arrêts récents admettent enfin leur autonomie : CE 22 février 2007, APREI ; CE 6 avril 2007, Commune d'Aix-en-Provence ; CE 5 oct. 2007, UGC Ciné Cité. Il devenait urgent de le faire car les procédures classiques de relations entre organismes publics et organismes privés ont été considérablement alourdies depuis 1993 à partir de certains seuils : délégations de service public, marchés publics, partenariats public-privé, même si ces décisions sont respectivement loin d'être satisfaisantes sur le fond : non-obligation de communication d'informations ; qualification étrange du service (cf. infra) ; liberté d'une SEM locale de développer des activités sans contrôle des collectivités qui l'ont créée.

Le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence a été créé en 1948. Une nouvelle association à large majorité publique créée par l'État, la Région, le Département et la Ville a pris le relais en 1997 pour la programmation et l'organisation du festival et de l'académie européenne de musique fondée en 1998. La contestation des subventions versées à l'association a donné lieu à un arrêt de règlement qui pose les principes concernant la gestion des services publics. La collectivité publique doit passer par un marché public ou une délégation de service public sauf 3 exceptions :

• lorsque le tiers ne peut pas être considéré comme un opérateur intervenant sur un marché concurrentiel, ce qui n'est pas aisé avec la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), bientôt renforcée par la directive Services ;

• lorsque la collectivité publique gère directement l'activité, soit en gestion directe, soit en gestion «in house» ou par un «service intégré» au moyen d'une personne juridiquement distincte à condition d'un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ses propres services et que l'organisme ait pour objet quasi exclusif de gérer l'activité confiée (le cas des établissements publics et des coproductions risque de poser problème) ;

• lorsque le service public résulte de l'initiative d'une personne privée.

Pour résumer, la situation associative privée du festival de 1948 à 1996 a été remplacée par une association publique «in house» qui aurait pu être qualifiée de «transparente» et pratiquant la gestion de fait condamnée dans les années 1990 si elle n'était pas pluri-collectivités. De nos jours, la gestion publique et la gestion déléguée sont malheureusement privilégiées au détriment des associations initiales. La seule consolation serait que ce soit une gestion «in house music» pour les structures de musiques actuelles !...

(publicité)

CYCLE PROFESSIONNEL NATIONAL – PROMOTION 2009

Objectifs

Ce cycle professionnel national apporte des connaissances et des outils opérationnels à des professionnels susceptibles de mettre en œuvre une politique publique dans ce domaine et/ou construire un équipement de type Scène de musiques actuelles ou similaire.

Nous vous proposons de :

• comprendre et analyser le contexte des musiques actuelles dans le cadre des politiques publiques ;
• apprécier l'opportunité d'un projet ;
• contribuer au contenu de la prise de décision ;
• maîtriser la phase opérationnelle ;
• comprendre les exigences urbaines, fonctionnelles et techniques d'un projet de conception ;
• Organiser une préfiguration ;
• Défendre un projet face à un jury, dans le cadre d'une «vraie fausse» procédure de recrutement d'un chef de projet.

Lieux et durée

Paris et Reims (à la Cartonnerie). 4 semaines en 2009 (soit 20 jours), à partir de mars, réparties sur l'année pour être comptabibles avec l'exercice d'une activité professionnelle.

POSSIBILITÉ FINANCEMENT AFDAS ET FONDS DE FORMATION.

Nombre de places limité. Pour en savoir plus, contactez-nous dès aujourd'hui
Tél. 02 40 20 60 29

SUPPLÉMENT GRATUIT À LA SCÈNE N°51 - NE PEUT ÊTRE VENDU

Initiatives Publiques - IP. Musiques Actuelles & Politiques Publiques. 148, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris. Tél : 01 42 00 28 88. Fax : 01 46 07 81 87. Rédacteur en chef : Richard Franco. Ont collaboré à ce numéro : Delphine Gallet, Julien Sullerot, Fabrice Thuriot. Maquette : Gabriel de La Chapelle. Mise en page : Éric Deguin. Secrétariat de rédaction : Delphine Gallet. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Impression : Corlet. Dépôt légal : décembre 2008. N°commission paritaire : 0513K84080. www.mapp-web.org